

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Philippe Martinet
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15013731

Lausanne, le 1^{er} mai 2013

Résolution Grégory Devaud et consort au nom du Groupe agricole du Grand Conseil concernant le projet de décret accordant un prêt remboursable sans intérêt de 10 millions au Fonds d'investissement rural (FIR) avec échéance de remboursement en 2028 (12_RES_001)

Monsieur le Président,

Le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, en date du 4 décembre 2012, la résolution suivante :

« Afin de ne pas préteriter le financement des mesures de la politique agricole cantonale, la compensation exigée en contrepartie de l'octroi d'un prêt de 10 millions au Fonds d'investissement rural (FIR) peut être effectuée non pas sur le seul budget du Service de l'agriculture (SAGR) mais à l'échelon de celui du Département de l'économie et du sport (DECS), au moins. »

Le Conseil d'Etat a l'avantage d'informer le Grand Conseil que la compensation relative à la charge nouvelle découlant du prêt de 10 millions de francs au FIR, a été effectuée au sein du budget du Département de l'économie et du sport, sans diminution au sein de l'unité budgétaire du Service de l'agriculture.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très respectueuse considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- M. le Député Grégory Devaud
- Service de l'agriculture